

# Revue

## SCIENCES SOCIALES *et* SPORT

---

### Recommandations aux auteurs

#### Présentation du manuscrit

Les manuscrits et les documents d'accompagnement devront être envoyés au Comité de rédaction **sous forme de fichiers électroniques** (sans protection ni verrouillage).

La taille des manuscrits doit se situer entre 30 000 et 75 000 signes, espaces compris. Ils sont accompagnés des documents suivants :

- sur page séparée, un résumé de 600 signes en français et en anglais suivi d'une courte notice de présentation de l'auteur (6 à 7 lignes).
- une page d'accompagnement qui mentionnera, dans l'ordre, le nom et prénom de l'auteur (ou des auteurs), son attaché institutionnelle, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse électronique.

NB : Le nom de l'auteur ne devra pas apparaître sur la première page de l'article, celui-ci étant envoyé aux experts désignés dans l'état où il est reçu. En outre, le cas échéant, les références faites par l'auteur à ses propres publications antérieures devront être anonymisées dans les notes de bas de pages par la mention « Autoréférence ». Les références complètes seront réintroduites par l'auteur au moment de la publication en cas d'acceptation définitive de l'article proposé.

#### Le statut d'auteur

La revue *Sciences Sociales et Sport* considère que l'auteur d'un article a nécessairement participé au travail empirique dont il est l'aboutissement (enquête de terrain, dépouillement d'archives...). Une signature à plusieurs noms pourra toutefois être admise avec un maximum de trois coauteurs dans le cas précis d'un article visant à présenter les résultats d'une recherche collective. Conformément aux usages en sciences sociales, les noms des auteurs seront alors indiqués par ordre alphabétique. Des dérogations pourront toutefois être admises en faveur d'un ordre préférentiel sous réserve que les raisons d'une telle présentation des auteurs soient explicitées. Ces raisons figureront dans la première note de bas de page associée aux auteurs en cas de publication.

## **Contrat de publication**

Les textes proposés ne devront pas avoir été publiés auparavant ni mis en ligne sur internet (à l'exception des versions provisoires consistant par exemple en textes de communications orales présentées lors de colloques). Ils ne doivent pas être soumis simultanément à d'autres revues. Le fait de proposer un article implique pour l'auteur de respecter pendant deux ans un contrat de publication avec la revue *Sciences Sociales et Sport*, contrat qui vaut pour l'édition « papier » comme pour l'édition électronique assurée par le portail CAIRN.

À compter de la date de réception de la décision du comité de rédaction, toute contribution « **acceptée telle quelle** », « **acceptée sous réserve de révisions mineures** » ou « **acceptée sous réserve de révisions majeures** » devient la propriété éditoriale exclusive de la revue jusqu'à l'échéance d'une période de 24 mois. Aussi, les décisions et les expertises relatives aux textes acceptés avec ou sans réserves ne seront transmises aux auteurs qu'en contrepartie de l'approbation formelle d'un contrat de publication et de cession des droits à la revue. Ce contrat impose notamment un engagement à poursuivre le processus d'expertise jusqu'à la date de transmission de la décision définitive du Comité de rédaction, décision qui ne peut être qu'*accepté* ou *rejeté*. Ce qui implique que tout retrait avant cette date d'un article expertisé favorablement (avec ou sans réserve) ne pourra se faire sans l'autorisation écrite expresse du Comité de rédaction.

Si au terme de deux années un article définitivement accepté n'est toujours pas publié par *Sciences sociales et sport* de son fait, il peut être alors proposé à d'autres revues.

À l'issue d'une période de deux années à compter de la date de parution, l'auteur d'un texte publié par *Sciences sociales et sport* retrouve l'ensemble de ses droits sur celui-ci.

## **Présentation du texte**

Le manuscrit est présenté au format A 4 avec des marges de 2,5 cm à gauche, à droite, en haut et en bas. Il est rédigé en caractères Times New Roman de taille 12 avec un interligne de 1,5. Les numéros de pages sont indiqués au centre des pieds de pages. Le texte sera saisi sous le logiciel Word ou équivalent avec enregistrement au format « NOM AUTEUR.doc ».

Le texte peut comporter des paragraphes indépendants destinés à développer des exemples, des cas singuliers ou à présenter des extraits d'entretiens, des citations longues et des documents-sources pourvus ou non de leurs commentaires et analyses. Comportant de 5 à 25 lignes, ces paragraphes seront insérés entre deux sauts de paragraphes.

Les majuscules doivent être accentuées. Les prénoms sont donnés *in extenso*. Les sigles et acronymes sont développés lors de leur première évocation et s'écrivent ensuite en capitales

sans ponctuation. À l'exclusion des citations dans les citations où les guillemets à l'anglaise (“...”) sont logiquement requis, seuls les guillemets à la française seront admis («...»).

Le titre et les sous-titres seront tous livrés dans la même typographie que le texte (12 points), sans gras, sans italiques, sans centrage, ni mode souligné. Faire le plus court possible tout en prenant soin de chercher à résumer le contenu qui suit (en particulier les sous-titre du type Méthode, Résultat, Discussion sont à éviter). Ne pas mettre de point à la fin d'un titre ou d'un intertitre et ne pas les saisir en majuscules.

Il est recommandé de ne pas utiliser plus de trois niveaux de sous-titres qui seront présentés selon le modèle suivant :

I - Sous-titre de niveau 1

a) Sous-titre de niveau 2

Sous-titre de niveau 3 (simple inter-titre sans numéro ni lettre)

Des notes méthodologiques ou des développements annexes peuvent être proposés sous la forme d'encadrés d'au plus 5 000 signes, espaces compris. Placés dans le texte entre deux sauts de paragraphes, les encadrés sont présentés en Times New Roman de 12 points et délimités par un trait plein continu. Ils doivent impérativement comporter un titre.

### **Citations d'ouvrages**

Les renvois aux références bibliographiques ne figurent pas entre parenthèses dans le corps du texte mais sont indiqués au moyen de notes de bas de page. Les références doivent être complètes et préciser les noms et prénoms des auteurs, la ville d'édition, l'éditeur, la date de la première édition (à placer entre crochets) dans le cas d'une réédition, le titre original dans le cas d'une traduction française. Les noms d'auteur s'écrivent en PETITES MAJUSCULES (par exemple : BROWN, Peter et non pas BROWN, Peter). Pour la répétition d'une même référence, seront utilisées les formules abrégées *ibidem*, *ibid.*, *op. cit.*, *art. cit.* (voir *infra*). Les articles ne comportent pas de bibliographie de fin.

### **Normes de présentation des références bibliographiques**

- BROWN, Peter. 1995 [1971]. *La toge et la mitre. Le monde de l'antiquité tardive*, Paris, Thames et Hudson (éd. orig. *The World of the Late Antiquity*, Londres, Thames et Hudson).

- CHAPOULIE, Jean-Michel. 1973. « Sur l'analyse des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, vol. XIV, n° 2, p. 86.

- DEZALAY, Yves. 1993. « Multinationales de l'expertise et “dépérissement de l'Etat” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96/97, mars, p. 28.

- DURKHEIM, Emile. 1977 [1937]. *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, p. 86.
- FORSÉ, Michel. 1984. « Les créations d'associations : un indicateur de changement social », *Observations et diagnostics économiques*, n° 6, janvier, p. 26.
- GAY-LESCOT, Jean-Louis. 1987. « L'enracinement de l'éducation physique dans le système scolaire français (1936-1942) », *Revue STAPS*, numéro spécial, décembre, p. 26.
- MANDRESSI, Rafael. 2003. *Le regard de l'anatomiste. Dissection et invention du corps en occident*, Paris, Seuil, col. UH, p. 39.
- MOULIN, Caroline ; LE BARS, Cécile ; LACOMBE Philippe ; MEGDICHE, Cyrille. 2005. « Sport et intégration au féminin : l'abandon sportif chez les adolescentes », in FALCOZ, Marc ; KEBEL Michel (dir.). *Intégration par le sport : représentations et réalités*, Paris, L'Harmattan, p. 59-77.
- MAUSS, Marcel. 1969. *Œuvres*, Paris, Minuit, t. 3, p. 112.

## Notes

Les notes sont placées en bas de page. Outre les références bibliographiques, elles servent à indiquer les sources primaires utilisées (cotes d'archives, articles de journaux, ouvrages ayant valeur de source, lieux d'observations, arrêts de justice, textes de lois et décrets, documents divers...). Les références à des documents d'archives seront notées de la manière suivante :

- intitulé, auteur (éventuellement), date du document, Archives nationales (AN par la suite), cote.
- intitulé, auteur (éventuellement), date du document, Archives départementales du Rhône (ADR par la suite), cote ; etc.

Les notes de bas de page peuvent également se voir mobilisées pour donner des précisions ou de courts exemples à l'appui du texte principal, pour évoquer un chiffre illustratif, pour renvoyer le lecteur à un endroit précis du texte, etc. Les notes de bas de pages sont générées automatiquement et leur numérotation s'effectue en continu et en chiffres arabes. Les appels de notes sont posés sans parenthèses et en exposant. Le texte de la note débute sans retrait de paragraphe mais avec un espace insécable après le numéro.

## Tableaux et illustrations

Les photographies qui accompagnent éventuellement le texte devront présenter une bonne qualité de résolution, être numérotées, titrées et/ou légendées. Elles seront fournies sous forme d'un tirage papier ou sous la forme d'un fichier numérique de haute définition (type JPEG).

Les photocopies ne pourront être acceptées. Merci de fournir les autorisations de reproduction et d'utiliser de préférence une iconographie libre de droits. Les frais éventuels de reproduction de l'iconographie resteront à la charge des auteurs.

Les tableaux et graphiques sont placés dans le texte et numérotés s'il y en a plusieurs. Ils font également l'objet d'un fichier distinct de celui du texte et sont livrés par voie électronique dans le format d'origine du logiciel avec lequel ils ont été créés.

L'emplacement des photographies, tableaux ou graphiques devra être indiqué dans le texte. Il convient de donner des légendes aux graphiques et tableaux et de fournir les références d'origine des illustrations. Les documents confiés à la revue (originaux ou reproduction) seront restitués aux auteurs au moment de la publication de leur texte.

## **Quelques points sensibles<sup>1</sup>**

### ***Paragraphes et ponctuation***

Il faut éviter de séparer tous les paragraphes par des sauts de ligne. Seuls seront admis ceux qui témoignent d'un véritable changement d'idée sans pour autant exiger un sous-titre supplémentaire.

Il convient de penser aux virgules et aux point-virgules qui sont très utiles dans une phrase à la Proust ! Ne pas oublier que les guillemets, les parenthèses et les crochets s'utilisent toujours par paire : « », [ ], ( ).

### ***Citations***

#### ***1) Citations courtes***

Les citations courtes (maximum 10 lignes) sont proposées dans le corps du texte en caractères droits (romains) et entre guillemets à la française.

- Le début de la citation est fondu dans le texte mais elle se termine sur une phrase complète (*point final à l'extérieur*). Ex. : M<sup>me</sup> Lepic compare les cheveux de Poil de Carotte à des « baguettes de tambour. Il userait un pot de pommade tous les matins si on lui en donnait ».

- La citation débute par une phrase complète ; elle est introduite par deux points si elle fait suite au texte ; son premier mot prend alors une capitale initiale (*point final à l'intérieur*). Ex. : deux siècles avant notre ère, le poète Térence affirmait : « Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

---

<sup>1</sup> Ces consignes reprennent pour partie les indications contenues dans le document *Consignes aux auteurs* proposées par les Presses universitaires de Rennes (PUR).

## 2) Citations longues

Les citations longues (plus de 10 lignes) sont présentées entre guillemets dans un paragraphe indépendant selon la typographie retenue en la matière (voir *supra*).

Toute suppression ou coupure, dans une citation, doit être signalée par [...], ainsi que tout raccord ou commentaire personnel dans une citation d'un autre scripteur. Précisons que, normalement, toute citation de plus de 10 lignes, extraite d'un ouvrage de moins de soixante-dix ans *post-mortem*, peut être soumise à des droits de reproduction. Les citations longues devront donc rester rares et être particulièrement justifiées (cas de l'analyse critique d'un texte par exemple).

## Sigles et abréviations

L'usage actuel du code typographique est de ne pas mettre de points entre les lettres. Par exemple, on écrira SNCF et non pas S.N.C.F.

Les abréviations restent, dans la plupart des cas, en bas de casse (soit en minuscules). Par exemple, vol. et non pas Vol. ; n° et non pas N° ; éd. et non pas Ed. ...

Quelques abréviations courantes :

1 <sup>er</sup> , 1 <sup>re</sup>	(et non 1 <sup>ère</sup> )
2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup>	(et non 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> )
xv <sup>e</sup> siècle	(et non XV <sup>ème</sup> )
chap.	(et non ch.)
éd.	(pour éditeur, édition et non Ed.)
etc.	(et non etc...)
M., MM.	(et non Mr, Mrs)
p.	(et non pp.)

## Notes infra-paginales

Exemple de l'emploi d'*ibidem*, d'*Ibid.* et d'*op. cit.* :

1) DEZALAY, Yves. 1993. « Multinationales de l'expertise et "dépérissement de l'Etat" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96/97, mars, p. 28.

2) *Ibidem*, p. 42.

3) *Ibid.*, p. 54.

4) MANDRESSI, Rafael. 2003. *Le regard de l'anatomiste. Dissection et invention du corps en occident*, Paris, Seuil, col. UH, p. 39.

5) DEZALAY Y., *op. cit.*, p. 39.

### ***Appels de notes***

Le placement de tout appel de note s'effectue selon la règle suivante : le signe de ponctuation, quel qu'il soit, se met toujours *après* l'appel de note.

Exemples :

- Comment dois-je placer mon appel de note<sup>1</sup> ?
- Le placement de l'appel de note s'effectue ainsi<sup>2</sup>.
- Ainsi : « Placez correctement votre appel de note<sup>3</sup>. »
- Il dit que votre « appel de note<sup>4</sup> » est bien placé.

### ***Écriture des nombres***

La revue tiens à la disposition des auteurs, *via* le lien suivant, un texte qui détaille les normes d'écriture relatives aux nombres et aux valeurs numériques. Les manuscrits soumis doivent les respecter.

[Lien internet vers le texte « Écriture des nombres et unités »](#)

**Adresse électronique d'envoi des propositions de cahiers thématiques :**

Carine ERARD  
Rédaction *Sciences Sociales et Sport*  
Carine.Erard@u-bourgogne.fr

### **Responsables du comité de rédaction**

Rédactrice en chef : Carine ERARD

Rédacteur en chef adjoint « Sociologie » : Michel KOEBEL

Rédacteur en chef adjoint « Histoire » : Jean-François LOUDCHER

**Directeur de la publication** : Gildas LOIRAND